



## Assemblée communale du 10 avril 2014

### Point 4

## Complément au budget des investissements 2014 Achat de la parcelle article 2025 de 1'264 m<sup>2</sup> au centre du village

La parcelle numéro 2025 du registre foncier est actuellement la propriété de Monsieur Robert Quartenoud. Cette parcelle, d'une surface de 1'264 m<sup>2</sup>, est située sous l'église et est en zone libre. Les WC publics se trouvent également sur cette parcelle. Une convention, arrivant à échéance à la fin de l'année 2014, lie la commune à M. Quartenoud pour l'utilisation de la surface des WC publics.



Aujourd'hui, une opportunité d'acquérir ce terrain se présente. La situation particulière, en dessous de l'église, justifie cet intérêt aux yeux du Conseil communal. En effet, la possibilité d'y aménager des places de parc résoudrait les difficultés de parcage lors de manifestations importantes dans notre village ou lors de services religieux (mariage, enterrement, etc.).

Pour réaliser ce type d'aménagement, une modification de la zone libre en zone d'intérêt général est nécessaire. Le Service des biens culturels (SBC) a d'ores et déjà été approché pour étudier la faisabilité d'un tel changement d'affectation. A l'issue d'une vision locale et d'une séance avec notre urbaniste et une délégation du Conseil, le chef du SBC s'est engagé à préavis favorablement ce changement d'affectation. Ladite demande fera partie du dossier des conditions d'approbation du plan d'aménagement local (PAL) qui sera déposé à l'enquête préalable ce printemps encore.

De plus, des contacts ont été entrepris avec le Conseil de paroisse afin de collaborer efficacement et étroitement dans ce dossier.

La proposition d'achat négociée avec le propriétaire est de 15 francs le m<sup>2</sup> plus les frais usuels, soit 21'000 francs incluant le bâtiment qui abrite les WC publics et le garage. Une promesse de vente et d'achat a été signée entre la Commune et M. Robert Quartenoud.

L'acquisition de cette parcelle sera financée par un emprunt bancaire.

Parcelle 2025 de 1'264m <sup>2</sup> à 15 francs par m <sup>2</sup>	18'960 francs
Frais env. 5% (mutation, notaire, registre foncier)	940 francs
Divers et réserve	<u>1'100 francs</u>
<b>Total</b>	<b>21'000 francs</b>

**Charges annuelles estimées**

Intérêts	21'000	4%	840
Amortissement	21'000	4%	<u>840</u>
<b>Charges annuelles</b>			<b>1'680</b>

**Position du Conseil communal**

Le Conseil communal propose d'accepter cet investissement.